



LA BASTIDE
144 Rue de l'Église lfs

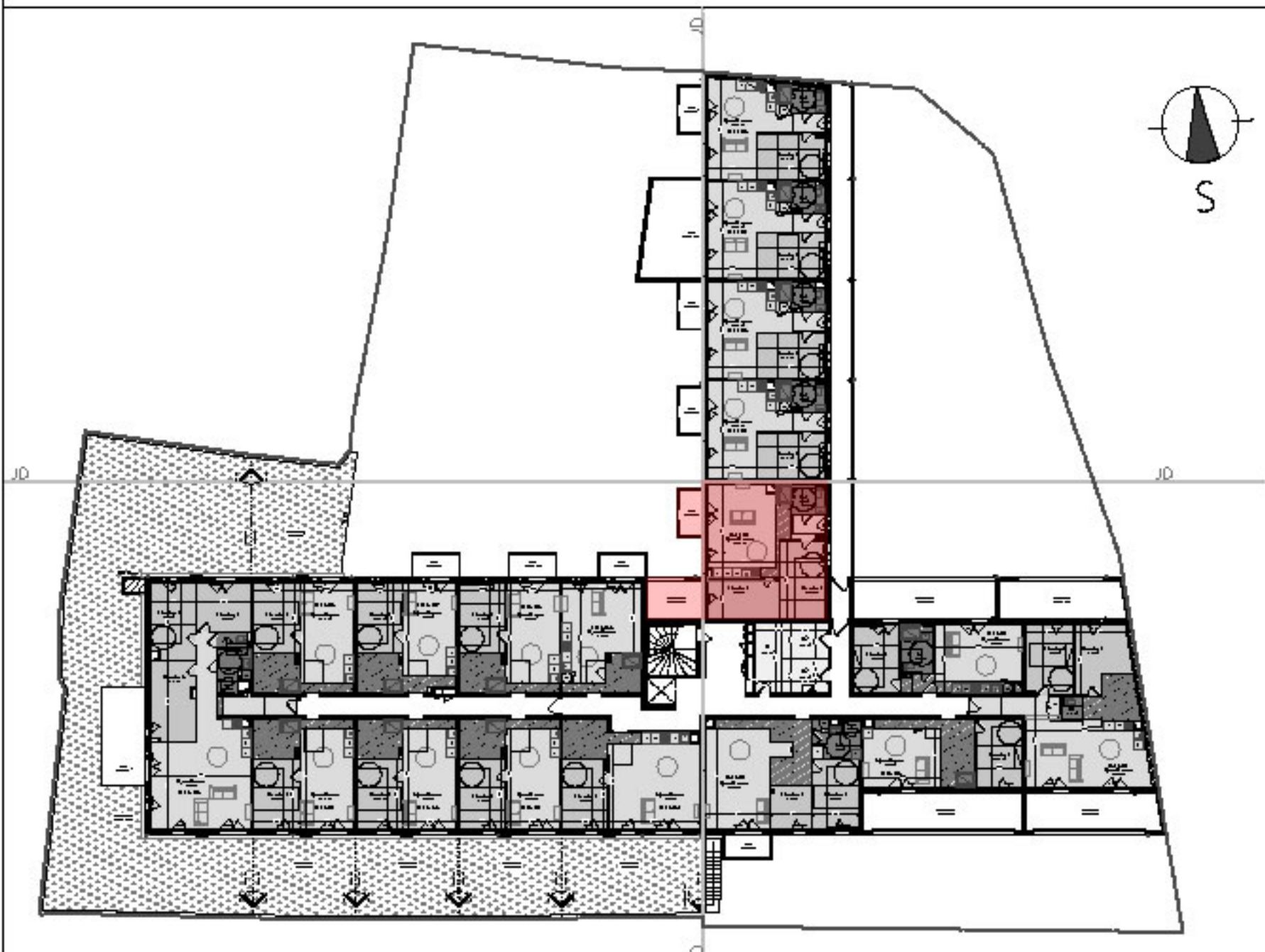


BATIMENT	TYPE	N°	NIVEAU
C	T4	101	R+1
C-101	Chambre 1		13,73
C-101	Sde		4,89
C-101	Séjour/Cuisine		38,52
57,14 m²			

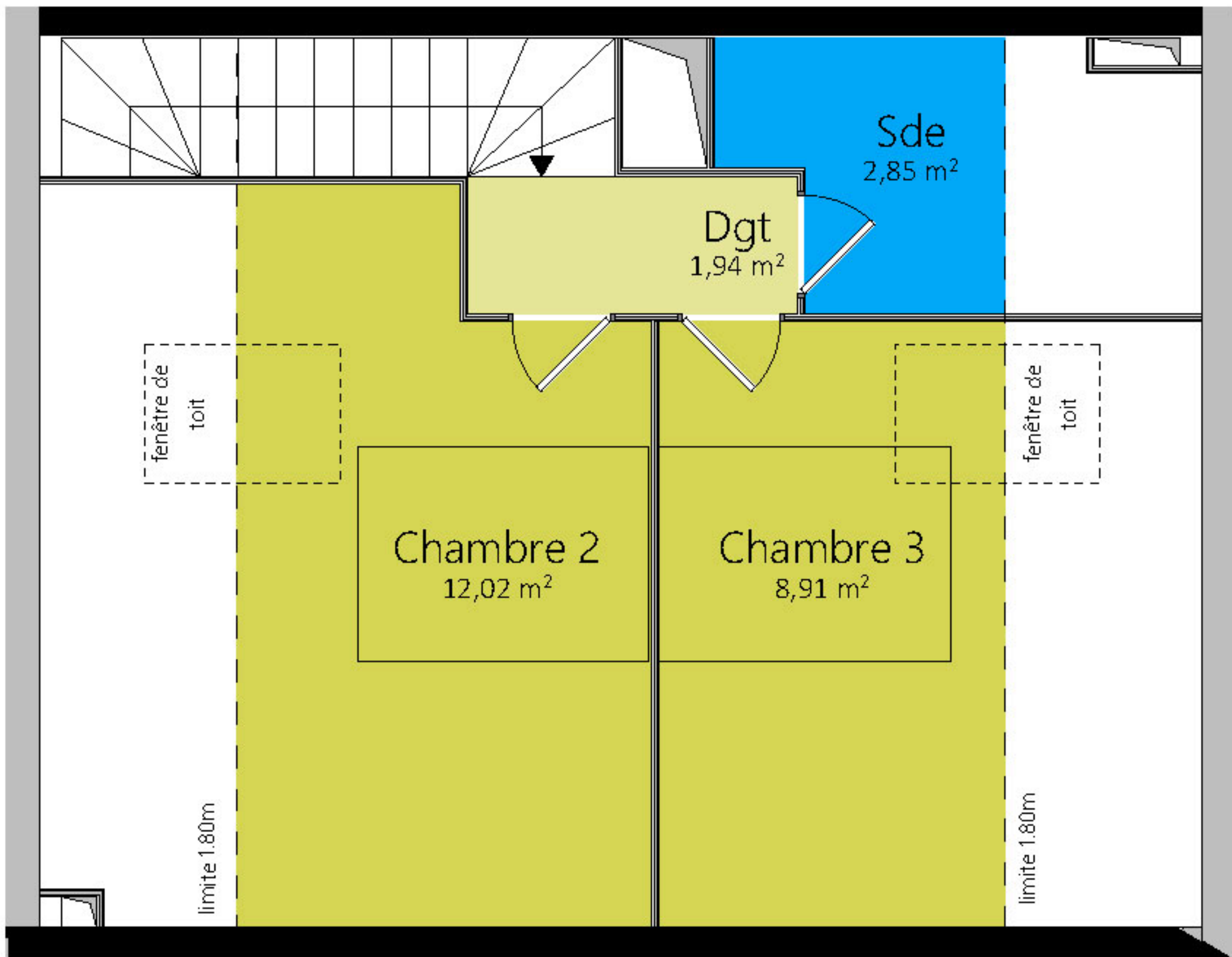
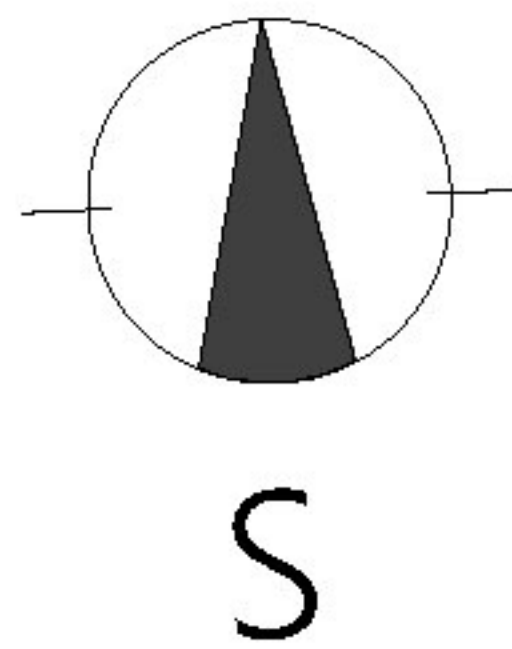
Surface comble aménageable	25.72 m²
Terrasse / Loggia	8.5 m²
Balcon	4 m²
Place de parking	27/28

Date: 10/07/2025

PLAN DE LOCALISATION



PLAN DE VENTE DEFINITIF



Comble aménageable



OB	Ouvrant oscillo battant	FIX	Châssis fixe	PL	Placard	LV	Lave-vaisselle
OF	Ouvrant à la française	VRE	Volet roulant électrique	AM	Allège maçonnée	BT	Ballon thermo
I	Poutre	ML	Machine à laver	AV	Allège vitré		Faux plafond/soffite
PF	Porte fenêtre	F	Réfrigérateur	TE	Tableau électrique	PP	Porte pleine

ÉCHELLE: 1:75

Les cotes et les surfaces indiquées peuvent varier légèrement en fonction des impératifs de construction. Des modifications mineures ou des aménagements de détails nécessaires pour des raisons d'ordre technique ou administratif pourront être apportées sur les plans. L'aménagement des cuisines est donné à titre indicatif. Seuls les plans déposés au rang des minutes du notaire font foi.



LA BASTIDE
144 Rue de l'Église lfs

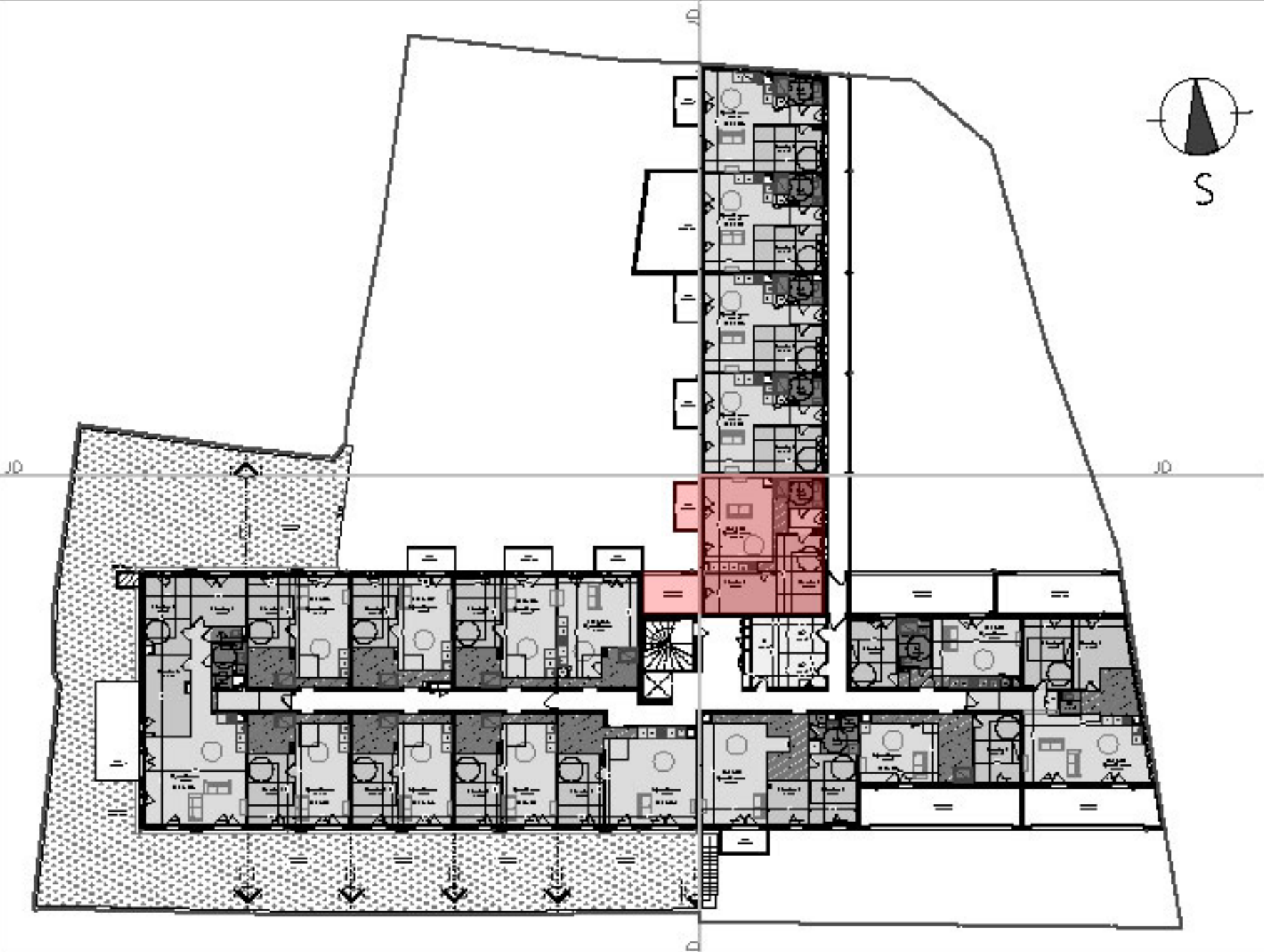


BATIMENT	TYPE	N°	NIVEAU
C	T3	101	R+1
C-101	Chambre 1		13,73
C-101	Chambre 2		11,28
C-101	Sde		4,89
C-101	Séjour/Cuisine		29,92
59,82 m²			

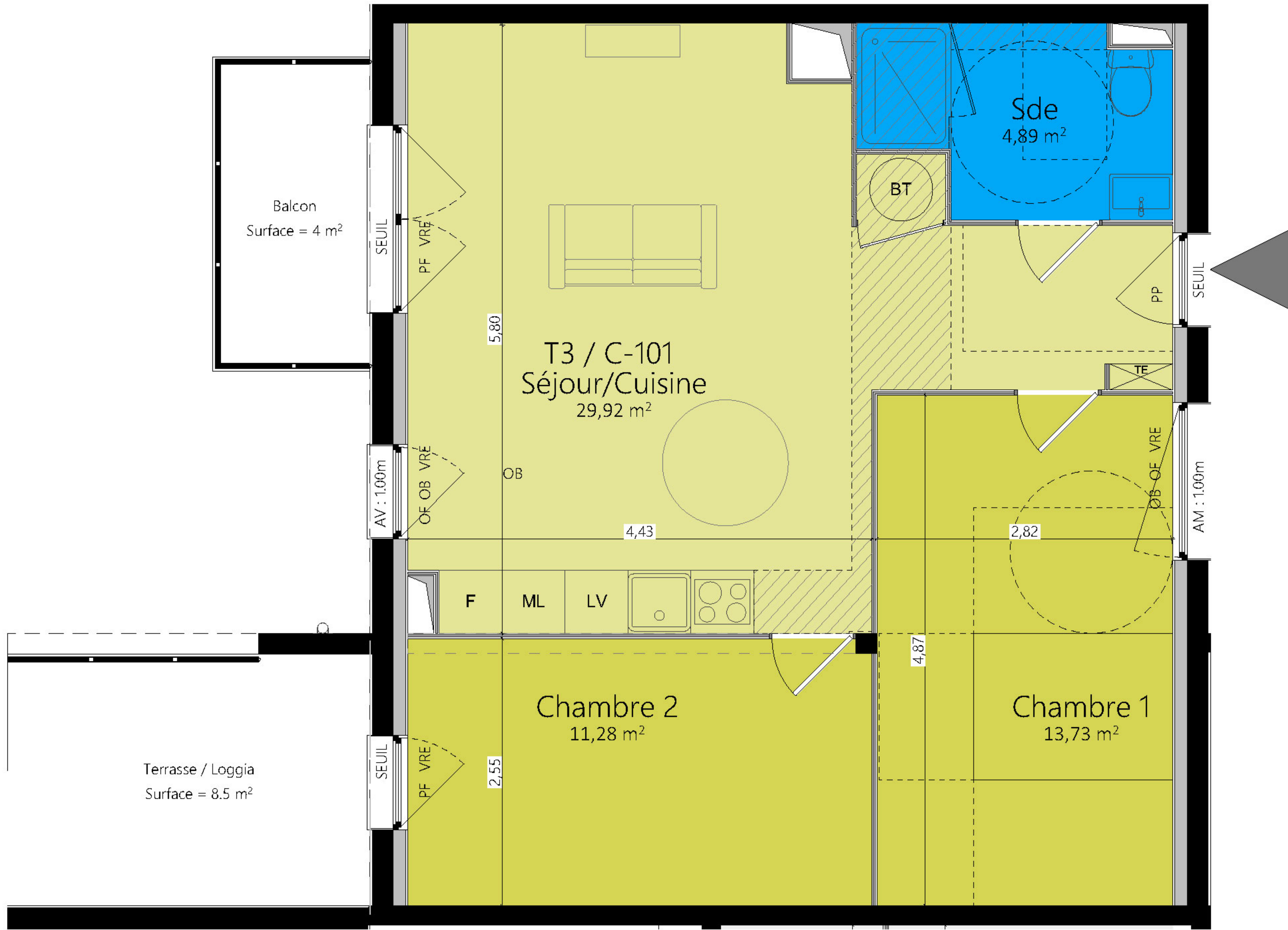
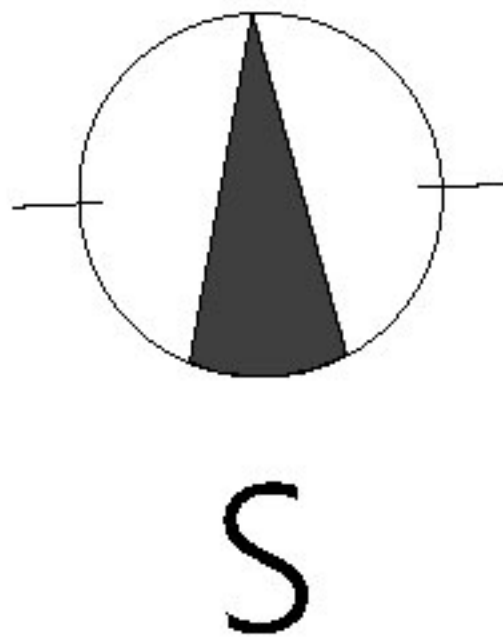
Terrasse / Loggia	8.5 m²
Balcon	4 m²
Place de parking	27/28

Date: 10/07/2025

PLAN DE LOCALISATION



PLAN DE VENTE DEFINITIF



OB	Ouvrant oscillo battant	FIX	Châssis fixe	PL	Placard	LV	Lave-vaisselle
OF	Ouvrant à la française	VRE	Volet roulant électrique	AM	Allège maçonnée	BT	Ballon thermo
I	Poutre	ML	Machine à laver	AV	Allège vitré		Faux plafond/soffite
PF	Porte fenêtre	F	Réfrigérateur	TE	Tableau électrique	PP	Porte pleine

ÉCHELLE: 1:50

Les cotes et les surfaces indiquées peuvent varier légèrement en fonction des impératifs de construction. Des modifications mineures ou des aménagements de détails nécessaires pour des raisons d'ordre technique ou administratif pourront être apportées sur les plans. L'aménagement des cuisines est donné à titre indicatif. Seuls les plans déposés au rang des minutes du notaire font foi.